



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

@mrapofficiel

[f @MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Haute-Loire : des faits d'une gravité extrême qui appellent une réponse pénale à la hauteur

Le MRAP a pris connaissance de l'ouverture d'une enquête pour injure à caractère raciste à la suite de faits particulièrement graves survenus en Haute-Loire, impliquant un tir à la carabine à proximité d'enfants.

Une telle qualification apparaît, en l'état, insuffisante au regard de la nature des faits rapportés. Le MRAP déplore que la procédure initiale ait été conduite avec précipitation et une certaine mansuétude marquée par la remise en liberté du mis en cause, ce qui ne permet pas, à ce stade, de saisir pleinement la gravité de la situation.

En effet, dissocier les violences de leur éventuel mobile raciste revient à fragmenter artificiellement les faits, au risque d'en atténuer la portée et la compréhension. Or, si les éléments en cours d'investigation venaient à confirmer l'existence d'un mobile raciste, qui n'avait pas été transcrit dans la plainte initiale complétée par la suite, celui-ci devrait être pleinement intégré à la qualification pénale.

Au surplus, le MRAP souligne que des faits consistant à faire usage d'une arme à proximité d'enfants, dans un contexte susceptible de viser un groupe déterminé, sont de nature à créer un climat de peur et d'intimidation particulièrement grave. Une telle dynamique aurait pu, à tout le moins dans son analyse, interroger sur une qualification relevant d'une logique terroriste.

Le MRAP rappelle que de tels agissements appellent une réponse judiciaire ferme et cohérente. À ce titre, il attend du tribunal qu'il procède, le cas échéant, à une requalification des faits en violences aggravées par l'usage d'une arme et par une circonstance aggravante de racisme, seule à même de refléter la réalité et la gravité des faits.

Comme l'a souligné la Ministre Aurore Bergé : « Si le motif raciste devait être confirmé, il serait d'une gravité inouïe. Et il appellerait à un sursaut collectif ».

Le MRAP partage pleinement cette analyse. Au-delà de ce dossier, c'est la capacité de notre société à nommer et sanctionner avec justesse les actes motivés par la haine raciste qui est en jeu.

Le MRAP restera particulièrement vigilant quant aux suites judiciaires qui seront données à cette affaire.

MRAP

24/04/2026